

Conseil Maritime Ultramarin du Bassin Antilles (CMUBA)

Commission DSB du jeudi 8 avril 2021

Compte-Rendu



Réunion en visio/audio-conférence en présence de :

Participants

- Depuis St-Martin

Sofia ROCKOMANOVIC, chargée de mission - DM Saint-Martin

Elie TOUZÉ, directeur de la croissance verte et de l'économie bleue – Collectivité de St-Martin

- Depuis la Guadeloupe

Arnaud LE MENTEC, Directeur adjoint DM Guadeloupe

Franck GUY, chef de service - DM Guadeloupe

Lidwine MARIVAL, chargée de mission - DM Guadeloupe

Xavier DELLOUE, chef de pôle milieux marins – Parc national de la Guadeloupe

Nicolas DIAZ, Chef du service Stratégie Bleue et Activités Maritimes – Direction de la Croissance Bleue – Région Guadeloupe

Sita NARAYANAN, Directrice de l'aménagement au Grand Port maritime de Guadeloupe

Aurélien JAPAUD, chargé de mission « milieu marin et espaces naturels » - DEAL Guadeloupe

Maxime GAL - DEAL Guadeloupe

Claire MAGNARD, Cheffe du pôle Biodiversité – DEAL Guadeloupe

- Depuis la Martinique

Nicolas LE BIANIC, Directeur DM Martinique

Jean-Baptiste MAISONNAVE, chef de service planification et environnement marin - DM Martinique

Lise JEAN-LOUIS, cheffe du département développement durable maritime - DM Martinique

Christophe POMEZ, Directeur DAC Martinique

Paul GIANNASI, directeur-délégué adjoint du PNM Martinique

Emmanuel THOUARD, IFREMER

Sabrina MUNIER, Chargée de mission biodiversité marine et littorale – DEAL Martinique

Enrico ARSENE, DRAJES Martinique

Introduction

M. LE BIANIC rappelle que le Document Stratégique de Bassin (DSB) doit être co-rédigé par la commission DSB, composée de l'État et des collectivités, ici réunie.

1. État d'avancement sur l'état des lieux du Document stratégique de bassin

M. Maisonnave présente les retours sur les consultations de l'autorité environnementale (AE), des organismes et du public, sur le document stratégique de bassin (DSB)

Mme Narayanan souligne que l'AE semble avoir pris conscience de la difficulté à réaliser le DSB Antilles par rapport à la disposition du bassin maritime (4 territoires). L'AE acte un premier document de ce type à l'échelle du bassin maritime, ce qui est une bonne nouvelle.

M. Le Bianic se demande comment, désormais, donner du concret ? Sur le portuaire, le sujet des conditions de reprise de la croisière pourrait être traité à l'échelle du bassin maritime.

Mme Narayanan indique qu'effectivement les deux grands ports maritimes (Martinique et Guadeloupe) rencontrent les mêmes contraintes et inquiétudes sur la reprise de la croisière. Il faudra faire attention à la différence entre les normes nationales et les contraintes des autres îles de la Caraïbes.

M. Delloue se demande comment passer du stratégique à l'opérationnel tout en prenant compte des statuts différents des différentes collectivités qui agiront de manière différente, et en conservant cette dynamique de bassin maritime. Il faut réfléchir au niveau de chaque territoire tout en restant dans une dynamique collective à l'échelle du bassin maritime. Il propose de créer des commissions du CMUBA par île.

M. Le Bianic propose de créer des commissions spécialisées sur quelques sujets d'actualité qui nécessitent une réponse coordonnée, pour donner de l'opérationnalité et se recentrer sur ces sujets. Ex de sujets : sargasses, croisière voir plaisance (mouillages), portuaire (émission soufre, etc), pêche & aquaculture, biodiversité.

M. Diaz explique que l'année 2020 a été une année de « standby ». A la lumière de la crise sanitaire beaucoup de document stratégique sont obsolètes et le DSB n'échappe pas à cette règle. Cependant un travail de fond a été effectué et est toujours pertinent.

Il se demande comment faire vivre le DSB ? Le DSB doit être utile et éclairant. Par exemple en Guadeloupe, le Conseil Régional a lancé la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Le CMUBA pourrait proposer une cellule d'appui technique pour le volet « Schéma de Mise en Valeur de la Mer » (SMVM) du SAR, qui serait un appui pour orienter la planification, l'organisation et l'aménagement en mer en Guadeloupe.

Il pourrait également être constitué une commission des crises, pour pallier aux crises existantes (covid, cyclone, etc).

M. Le Bianic indique que les services de l'État pourront s'appuyer sur le DSB pour s'assurer de la compatibilité entre les documents de planification et le DSB. Au delà, il est possible d'avoir une approche partenariale et de co-construction, en amont, afin d'orienter les documents de planification afin qu'ils soient in fine conformes au DSB. A ce titre une commission spécialisée ou cellule technique telle que proposée par M. Diaz pourrait être opportune.

M. Arsène signale qu'il faut actualiser la liste des membres du CMUBA (ex. DJSCS est devenue la DRAJES).

M. Pomez indique que sur le patrimoine matériel et immatériel (yole ronde de Martinique par exemple), il y a un enjeu de coopération autour de la candidature à l'Unesco.

2. Contribution du CMUBA à la Stratégie Nationale Biodiversité

M. Maisonnave indique que le 2ème point à l'ordre du jour de la plénière du CMUBA porte sur les contributions du CMUBA à la stratégie nationale biodiversité (SNB), en cours d'élaboration.

M. Gal présente la SNB et les propositions d'actions à faire remonter au ministère, après validations et retours éventuels du CMUBA. Les actions sont tirées de documents stratégiques existants (DSB, SDAGE et SRPNB, plan de gestion du parc marin de la Martinique), et remaniées afin de faire ressortir une trame commune à l'échelle du bassin maritime.

M. Le Bianic se demande si l'organisation du mouillage des navires et l'enlèvement d'épaves ne sont pas des actions à inscrire dans la SNB.

Mme Narayanan souligne qu'il y a des difficultés en Guadeloupe à faire émerger une filière de traitement des épaves (contrairement à la Martinique où la filière existe), et que ce sujet vaudrait d'être traité dans une commission spécialisée du CMUBA. Elle indique également la volonté du GPMG de mettre en place des éco-mouillages au sein de son périmètre portuaire.

M. Delloue se demande si la pêche (via l'aspect gestion de la ressource halieutique) est bien pris en compte dans les propositions à faire remonter.

M. Le Bianic propose qu'un travail conjoint entre les DM, DEAL et le parc marin soit organisé afin de préparer la présentation en plénière du CMUBA.

Arnaud LE MENTEC

Directeur-Adjoint de la Mer
de la Guadeloupe

Le Directeur de la mer

Nicolas LE BIANIC